

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4447

objet : **Entretien et création d'espaces verts dans les sites gérés ou construits par la direction de l'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer des marchés à bons de commande**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations pour l'entretien et la création d'espaces verts de la direction de l'eau.

Les marchés en cours pour ces prestations arrivent à échéance à la fin de l'année 2006.

Ces prestations concernent l'entretien périodique et la création d'espaces verts dans les sites gérés ou construits par la direction de l'eau : bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, dessableurs, stations d'épuration et de relèvement, collecteurs.

Ces prestations permettent également la remise en état des terrains (parcs, jardins, propriétés privées, etc.) après la construction de collecteurs ou d'éléments du réseau.

Ces espaces verts préservent les ouvrages, favorisent leur intégration dans le paysage environnant et contribuent à leur donner une bonne image vis-à-vis du public et des agents chargés de leur exploitation.

Les prestations feraient l'objet de trois lots qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n°1 : entretien et création d'espaces verts, ouvrages et travaux de la direction de l'eau - rive droite du Rhône (hors station),

- lot n° 2 : entretien et création d'espaces verts, ouvrages et travaux de la direction de l'eau - rive gauche du Rhône (hors station),

- lot n° 3 : entretien et création d'espaces verts, usines, ouvrages et travaux de la direction de l'eau stations.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-I du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le montant des prestations à réaliser pour une année est fixé comme suit :

- lot n° 1 : le montant des prestations serait de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC minimum et de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC maximum par an,

- lot n° 2 : le montant des prestations serait de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC minimum et de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC maximum par an,

- lot n° 3 : le montant des prestations serait de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC minimum et de 180 000 € HT, soit 215 280 € TTC maximum par an ;

Vu ledit dossier de consultation des entreprises ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la consultation relative à l'entretien et à la création d'espaces verts dans les sites gérés ou construits par la direction de l'eau,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - **Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : entretien et création d'espaces verts, ouvrages et travaux de la direction de l'eau - rive droite du Rhône (hors station) pour un montant annuel minimum de 120 000 € HT et maximum de 360 000 € HT,

- lot n° 2 : entretien et création d'espaces verts, ouvrages et travaux de la direction de l'eau - rive gauche du Rhône (hors station) pour un montant annuel minimum de 120 000 € HT et maximum de 360 000 € HT,

- lot n° 3 : entretien et création d'espaces verts, usines, ouvrages et travaux de la direction de l'eau stations pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT et maximum de 180 000 € HT.

5° - **La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 sur diverses imputations des sections d'investissement et de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,